



Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2018**

~~~~~

Date de convocation : 6 décembre 2018

Le 13 décembre 2018 à 18h00

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est réuni en publique en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président.

Présents :

*En tant que titulaires :* Monsieur Christophe ALLEAUME, Monsieur Antoine AOUN (à partir du dossier n° 16), Madame Sylvaine BAUMARD, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Grégory BERKOVICZ, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Nathalie BOURHIS, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Hélène BURGAT (jusqu'au dossier n°15), Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Sébastien DEBIEU, Monsieur Christian DELBRUEL, Madame Emmanuelle DORMOY, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Olivier DÉRU (jusqu'au dossier n°19), Madame Annick FARCY, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Madame Emilie FREYMUTH, Madame Valérie GILLES, Madame Catherine GIRAULT, Monsieur Eric GOBERT, Madame Marie-Jeanne GOBERT (à partir du dossier n°9), Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT (jusqu'au dossier n°46), Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Michel LAFONT (jusqu'au dossier n°16), Monsieur Philippe LAFORGE, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Madame Nelly LAVILLE (jusqu'au dossier n°16), Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Michel LE LAN (jusqu'au dossier n°10), Monsieur Rudy L'ORPHELIN (à partir du dossier n°9), Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Madame Joëlle LEBREUILLY (jusqu'au dossier n°23), Monsieur Patrick LECAPLAIN (jusqu'au dossier n°46), Monsieur Marc LECERF, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Patrick LESELLIER, Madame Martine LHERMENIER, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Patrice MICHARD, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Marc MILLET (jusqu'au dossier n°16), Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Mireille NOËL, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Marc POTTIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Thierry RENOUF (jusqu'au dossier n°19), Madame Claudie RIGOT, Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Nadège SIMON, Monsieur Pascal SÉRARD (jusqu'au dossier n°23), Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Denis VIEL, Madame Martine VINCENT, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Claude YVER, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET.

*En tant que suppléants :* Madame Christiane HARIVEL suppléante de Monsieur Gérard CAUX.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Philippe LAILLER à Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Sylviane LEPOITTEVIN à Monsieur Laurent MATA, Madame Sophie SIMONNET à Madame Mireille NOËL, Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE à Madame Emmanuelle DORMOY, Monsieur Antoine

AOUN à Monsieur Dominique GOUTTE (jusqu'au dossier n°15), Madame Véronique BOUTÉ à Madame Catherine GIRAULT, Monsieur Bruno DURAND à Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Anne RAFFIN à Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Marie-Jeanne GOBERT à Monsieur Joël JEANNE (jusqu'au dossier n°8), Monsieur Philippe JOUIN à Monsieur Patrick LECAPLAIN (jusqu'au dossier n°46), Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA à Monsieur Philippe LAFORGE, Madame Baya MOKHTARI à Madame Claudie RIGOT, Monsieur Patrick JEANNENEZ à Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Amandine FRANÇOIS à Madame Joëlle LEBREUILLY (jusqu'au dossier n°23), Monsieur Richard LECAPLAIN à Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Xavier LE COUTOUR à Monsieur Philippe DURON, Monsieur Éric VÈVE à Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Jacques VIRLOUVET à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Emilie AUGÉ à Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Pascal SÉRARD à Monsieur Eric GOBERT (à partir du dossier n°24), Monsieur Michel LAFONT à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE (à partir du dossier n°17), Madame Nelly LAVILLE à Monsieur Didier LHERMITE (à partir du dossier n°17), Monsieur Michel LE LAN à Madame Martine VINCENT (à partir du dossier n°11), Monsieur Marc MILLET à Madame Emilie FREYMUTH (à partir du dossier n°17).

Excusés : Monsieur Romain BAIL, Monsieur Salvatore BELLOMO, Madame Hélène BURGAT (à partir du dossier n°16), Madame Samia CHEHAB, Monsieur Olivier DÉRU (à partir du dossier n°20), Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Madame Amandine FRANÇOIS (à partir du dossier n°24), Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT (à partir du dossier n°47), Monsieur Philippe JOUIN (à partir du dossier n°47), Monsieur Rudy L'ORPHELIN (jusqu'au dossier n°8), Monsieur Patrick LECAPLAIN (à partir du dossier n°47), Madame Joëlle LEBREUILLY (à partir du dossier n°24), Monsieur André LEDRAN, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Thierry RENOUF (à partir du dossier n°20).

Le conseil désigne Monsieur Rodolphe THOMAS secrétaire de séance.

---

## COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

### **N° C-2018-12-13/01 - Installation d'un(e) nouveau(elle) conseiller(e) communautaire pour la commune de Cambes en plaine**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de l'installation de M. Eric GOBERT, conseiller communautaire,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **N° C-2018-12-13/02 - Installation du / de la conseiller(e) communautaire suppléant(e) de la commune de Cambes en plaine**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la désignation de Mme Laurence VAN DOORNE en tant que conseillère communautaire suppléante et la déclare installée.

### **N° C-2018-12-13/03 - Composition du bureau communautaire - Election d'un membre du bureau**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau,

Le conseil communautaire procède à son élection par vote à bulletin secret, dont le résultat est le suivant :

M. Eric GOBERT a obtenu 102 voix ;

Le conseil communautaire proclame M. Eric GOBERT élu, 28<sup>ème</sup> membre du bureau et le déclare installé,

Le conseil communautaire déclare le Bureau communautaire complet,

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/04 - Service des Autorisations des Droits des Sols (ADS) - Tarifs 2019 pour les communes extérieures à Caen la mer**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs pour le service ADS à appliquer aux communes extérieures à Caen la mer,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/05 - Presqu'île - Opérations d'aménagements prévues sur les communes de CAEN et MONDEVILLE - Déclaration d'intérêt communautaire**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la reconnaissance de l'intérêt communautaire des opérations d'aménagement à mener sur les communes de Caen et de Mondeville dans le cadre du projet Presqu'île selon les périmètres,

Le conseil communautaire approuve les conditions de cette reconnaissance d'intérêt communautaire,

Le conseil communautaire prend acte que des conventions précisant l'ensemble des conditions de participation financière aux opérations d'aménagements seront rédigés et soumis aux Assemblées délibérantes concernées,

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/06 - Instauration du droit de préemption urbain (DPU) sur la commune de Démouville - DPU simple et renforcé - Champ d'application**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer un droit de préemption urbain simple tel qu'il résulte des dispositions légales du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) délimitées par le plan local d'urbanisme approuvé par la communauté urbaine de Caen la mer et d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé sur les 3 secteurs de renouvellement urbain « Malassis », « Les jardins du stade », « La rue du bout de là-bas » ainsi que sur l'emprise, objet de l'emplacement n°5 du plan local d'urbanisme,

Le conseil communautaire précise que les périmètres concernés seront reportés sur les documents graphiques du PLU,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération se substitue à la délibération prise par le conseil municipal de Démouville le 7 mars 2001 concernant les périmètres de droit de préemption sur la commune,

Le conseil communautaire donne notamment pouvoir au Président de la communauté urbaine, ou à son représentant, pour procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption urbain,

A savoir :

- la notification de cette délibération à :
  - La préfecture du Calvados,
  - La Direction Départementale des Territoires,
  - La Direction Départementale des Finances Publiques,
  - Au Conseil Supérieur du Notariat (Paris),
  - La chambre des Notaires du Calvados,
  - Au barreau du Tribunal de Grande Instance de Caen,
  - Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Caen,
- l'affichage au siège de la communauté urbaine de Caen la mer et dans la Mairie de Démouville, pendant un mois, de la présente délibération.
- la mention de cette délibération dans deux journaux locaux.

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/07 - Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur la commune de Saint André sur Orne - DPU simple - Champ d'application**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer un Droit de Prémption Urbain simple tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) délimitées par le plan local d'urbanisme approuvé de la commune de Saint André sur Orne,

Le conseil communautaire précise que les périmètres concernés seront reportés sur les documents graphiques du PLU,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération se substitue à la délibération prise par le conseil municipal de Saint André sur Orne le 8 octobre 2009 concernant les périmètres de droit de prémption sur la commune,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Le conseil communautaire donne notamment pouvoir au Président de la communauté urbaine, ou à son représentant, pour procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaires afin de rendre applicable le droit de prémption urbain.

A savoir :

- la notification de cette délibération à :
  - La préfecture du Calvados,
  - La Direction Départementale des Territoires,
  - La Direction Départementale des Finances Publiques,
  - Au Conseil Supérieur du Notariat (Paris),
  - La chambre des Notaires du Calvados,
  - Au barreau du Tribunal de Grande Instance de Caen,
  - Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Caen,
- l'affichage au siège de la communauté urbaine de Caen la mer et dans la Mairie de Saint André sur Orne, pendant un mois, de la présente délibération.
- la mention de cette délibération dans deux journaux locaux.

**N° C-2018-12-13/08 - Fleury-sur-Orne - Plan Local d'Urbanisme - Révision - Débat sur les orientations d'aménagement et de développement durables**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue au sein du conseil communautaire du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fleury-sur-Orne,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/09 - Fleury-sur-Orne - Plan Local d'Urbanisme - Modification n°3 - Approbation**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications,

Le conseil communautaire approuve le dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Fleury-sur-Orne,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/10 - Cuverville - Plan Local d'Urbanisme - Modification n°1 - Engagement de la procédure**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, engage la procédure de modification n°1 du PLU de Cuverville,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/11 - Louvigny - Plan Local d'Urbanisme - Modification Simplifiée n°1 - Définition des modalités de mise à disposition du public**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité,

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/12 - Saint-Germain la Blanche Herbe - Plan local d'urbanisme - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de mise à disposition du public**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité,

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/13 - Verson - Plan local d'urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de mise à disposition du public**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité,

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/14 - Commune déléguée de Brouay (THUE ET MUE) - Elaboration Plan Local d'Urbanisme - Approbation**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications,

Le conseil communautaire approuve le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Brouay,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/15 - Périers-sur-le-Dan - Elaboration Plan Local d'Urbanisme - Approbation**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications,

Le conseil communautaire approuve le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Periers-sur-le-Dan,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/16 - Contrat de Délégation de Service Public passé avec la Société Keolis Caen Mobilités - Approbation de l'avenant n° 3 et autorisation donnée au Président de signer ledit avenant**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public à intervenir avec la Société Keolis,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/17 - Délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de l'aéroport Caen - Carpiquet - Présentation du rapport d'activité 2017**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la communication du rapport d'activité relatif à la convention de gestion et d'exploitation de l'aéroport Caen – Carpiquet pour l'année 2017,

Le conseil communautaire demande au délégataire de transmettre les éléments manquants à l'analyse de l'activité de la plateforme,

Le conseil communautaire acte le principe d'une compensation des écritures comptables relatives au droit d'entrée – droit de sortie comme prévu à l'annexe 14 de la convention,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/18 - Démouville - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement 'le Clos Neuf '**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proroger la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2020,

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant n° 3,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention public d'aménagement « Le Clos Neuf » à DEMOUVILLE ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/19 - Plaine Sud - Approbation de l'avenant n° 8 à la Concession publique d'aménagement "ZAC EOLE"**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'intégrer le portage du bâtiment et de l'emprise foncière accueillant le marché de gros dans la concession, et entraînant la prorogation de la concession jusqu'en 2038,

Le conseil communautaire décide d'augmenter l'avance globale pour l'opération de 2,7M€ la portant au total à 3,7M€,

Le conseil communautaire approuve l'avenant n° 8,

Le conseil communautaire approuve le bilan du projet « Marché de gros » et le nouveau bilan financier consolidé,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n° 8 à la convention publique d'aménagement « ZAC EOLE », ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/20 - Saint-André-sur-Orne - Approbation de l'avenant n°2 à la convention publique d'aménagement La Porte de la Suisse Normande II**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proroger la concession d'aménagement « La Porte de la Suisse Normande II » d'une durée de 5 années, soit jusqu'au 16 mai 2028,

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant n° 2,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention public d'aménagement « La Porte De La Suisse Normande II » Saint-André-sur-Orne ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/21 - Quartier Koenig à Bretteville-sur-Odon - Entretien des espaces verts de la copropriété du bâtiment 007 - Fixation des tarifs 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants pour l'entretien des espaces verts de la copropriété du bâtiment 007 pour l'année 2019 :

| Désignation de la prestation                         | Unité          | Prix en € HT |
|------------------------------------------------------|----------------|--------------|
| Tonte sans ramassage<br>(Surface entre 500 et 5 000) | m <sup>2</sup> | 0,04         |
| Désherbage surface<br>imperméable                    | m <sup>2</sup> | 0,16         |
| Désherbage surface perméable                         | m <sup>2</sup> | 0,16         |
| Taille haie sup 1,50 m                               | ml             | 3,30         |

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/22 - Quartier Koenig à Bretteville-sur-Odon - Location de bâtiments - Fixation des tarifs pour l'année 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs et conditions pour la location des bâtiments du quartier Koenig pour l'année 2019,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/23 - ZAC CITIS à Hérouville-Saint-Clair - Fixation des tarifs 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants pour l'entretien des espaces privés de CITIS applicables pour l'année 2019 :

|                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| ➤ Espaces verts      | 1,18 € HT/m <sup>2</sup>  |
| ➤ Surfaces minérales | 0,31 € HT/ m <sup>2</sup> |

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/24 - Délégation de service public - Contrat de concession du réseau de chaleur Caen sud - Avenant n°1**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur les quartiers de la Grâce de Dieu et de la Guérinière de la Ville de Caen dont l'objet est l'extension du périmètre actuel du réseau de chaleur urbain à la Zac des Hauts de l'Orne, à l'Ilot C aménagé par SEDELKA et aux bâtiments municipaux de Fleury sur Orne dans la zone décrite dans l'avenant,

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



**N° C-2018-12-13/25 - Fourrière animale de Verson - Fixation des tarifs 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

| PRESTATIONS                                                             | TARIFS EN €<br>2018      | TARIFS EN €<br>2019      |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Intervention et hébergement</b>                                      |                          |                          |
| - Prise en charge d'un animal                                           | 89.85                    | 91.65                    |
| - Frais d'identification de propriétaire                                | 33.95                    | 34.60                    |
| - Hébergement (par nuit)                                                | 9.10                     | 9.25                     |
| <b>Visite médicale</b>                                                  |                          |                          |
| - au chenil (collective)                                                | 30.00                    | 30.60                    |
| - au cabinet vétérinaire                                                | 30.00                    | 30.60                    |
| - au chenil animal mordeur                                              | 35.30                    | 36                       |
| - visite comportementale au chenil                                      | 44.15                    | 45                       |
| <b>Vaccins</b>                                                          |                          |                          |
| - Carré Hépatite Parvovirose (CHP)                                      | 52.85                    | 53.90                    |
| - Rage                                                                  | 52.85                    | 53.90                    |
| - Parvovirose                                                           | 52.85                    | 53.90                    |
| - Typhus / coryza                                                       | 52.85                    | 53.90                    |
| <b>Talouages</b>                                                        |                          |                          |
| - Chien sans anesthésie (à la pince)                                    | 35.30                    | 36.00                    |
| - Chien/chat sous anesthésie générale                                   | 54.65                    | 55.75                    |
| - identification électronique chien/chat                                | 52.85                    | 53.90                    |
| <b>Stérilisation</b>                                                    |                          |                          |
| - chienne                                                               | 220.20                   | 224.60                   |
| - chien                                                                 | 109.25                   | 111.45                   |
| - chat                                                                  | 56.40                    | 57.55                    |
| - chatte                                                                | 118.50                   | 120.87                   |
| <b>Euthanasies</b>                                                      |                          |                          |
| - euthanasie sans anesthésie (chiens)                                   | 17.55                    | 17.90                    |
| - Euthanasie avec anesthésie (chats/chiens)                             | 22.85                    | 23.30                    |
| Participation des communes extérieures à la communauté d'agglomération. | <b>0.81€/habitant/an</b> | <b>0.81€/habitant/an</b> |

Le conseil communautaire autorise le président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/26 - Accès des professionnels aux déchèteries communautaires : Fixation des tarifs 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs 2019 d'accès des professionnels aux déchèteries communautaires comme suit :

**Tarifs au volume (Bretteville sur Odon, Mouen, Colombelles, Ouistreham et Troarn)**

| <b>Déchèteries non équipées de pont bascule</b> | <b>Tarifs 2019 en €/m3</b> |
|-------------------------------------------------|----------------------------|
| Gravats                                         | 35                         |
| Encombrants                                     | 31                         |
| Déchets verts                                   | 11                         |
| <b>Bois</b>                                     | <b>23</b>                  |
| Ferraille                                       | gratuit                    |
| Cartons                                         | gratuit                    |
| <b>Terre végétale</b>                           | <b>35</b>                  |
| DMS (au litre)                                  | 2                          |

**Tarifs au poids (Fleury et Hermanville sur mer)**

| <b>Déchèteries équipées de pont bascule</b> | <b>Tarifs 2019 en €/tonne</b> |
|---------------------------------------------|-------------------------------|
| Gravats                                     | 29                            |
| Encombrants                                 | 149                           |
| Déchets verts                               | 60                            |
| Bois                                        | 100                           |
| Ferraille                                   | gratuit                       |
| Cartons                                     | gratuit                       |
| Terre végétale                              | 29                            |
| DMS (au kg)                                 | 2                             |

Le conseil communautaire dit que les tarifs proposés ci-dessus sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/27 - Collecte des déchets - Redevance camping : Fixation des tarifs 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de la redevance camping 2019 comme suit :

|                        | <b>Tarifs 2019 (en €/place/an)</b> |
|------------------------|------------------------------------|
| Camping traditionnel   | 57                                 |
| Camping type résidence | 119                                |

Le conseil communautaire dit que les tarifs proposés ci-dessus sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/28 - Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif et non collectif - Exercices 2016 et 2017**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la communication des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif 2016 et 2017,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/29 - Assainissement collectif - Tarifs applicables au 1er janvier 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la redevance assainissement au 1er janvier 2019, qui comprennent une partie fixe (abonnement) et une partie variable (dépendant de la consommation d'eau), pour chaque commune aux montants ci-après énumérés, ces montants incluant la part revenant à Caen la mer et la part qui revient, le cas échéant, aux fermiers du service de l'assainissement:

- part fixe : 10,15 € HT
- part variable : 1,238 € HT

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et seront notifiés aux fermiers et aux différents organismes chargés de la facturation de l'eau et de l'assainissement, dès son approbation par le conseil communautaire. Ils sont exprimés hors TVA, celle-ci étant appliquée en plus,

Le conseil communautaire dit que la part revenant à la communauté urbaine Caen la mer est obtenue en retranchant des montants ci-dessus, pour les communes où le service de l'assainissement est affermé, la part revenant au fermier qui reste calculée selon les modalités prévues par chacun des contrats d'affermage,

Le conseil communautaire décide que ces tarifs sont dégressifs en fonction de la consommation en appliquant à la partie variable indiquée ci-dessus le coefficient suivant la consommation par adresse :

| Consommation annuelle         | Coefficient à appliquer au montant de la partie variable de la redevance |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| De 0 à 24 000 m <sup>3</sup>  | 1                                                                        |
| Plus de 24 000 m <sup>3</sup> | 0.80                                                                     |

Le conseil communautaire précise que, dans les cas où la partie fixe (abonnement) et/ou la part variable indiquées ci-dessus sont inférieures à la partie fixe (abonnement) et/ou variable revenant au fermier résultant des modalités prévues par le contrat d'affermage, la communauté urbaine reversera au fermier, sur justificatif, la différence selon des modalités qui seront prévues dans un avenant au contrat d'affermage,

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/30 - Sortie de Caen la mer des syndicats d'eau potable hors RESEAU afin d'étendre le périmètre de RESEAU au 1er janvier 2020**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès de Monsieur le Préfet la sortie au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de Caen la mer du syndicat Eaux Sud Calvados au titre du territoire de Saint Aignan de Cramesnil,

Le conseil communautaire sollicite auprès de Monsieur le Préfet la sortie au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de Caen la mer du SAEP Vieux Colombier pour le territoire de la commune historique de Secqueville-en-Bessin (Rots) et pour le territoire de Sainte-Croix-Grand-Tonne,

Le conseil communautaire sollicite auprès de Monsieur le Préfet la sortie au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de Caen la mer du Syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn-Saint Pair pour le territoire de la commune historique de Troarn (Saline),

Le conseil communautaire demande à RESEAU, en cas d'approbation par Monsieur le Préfet des sorties de Caen la mer des syndicats d'eau potable susmentionnés, d'élargir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 son périmètre aux territoires suivants :

- o Rots au titre du territoire de la commune historique de Secqueville-en-Bessin
- o Saint Aignan de Cramesnil
- o Sainte-Croix-Grand-Tonne
- o Saline au titre du territoire de la commune historique de Troarn.

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires et à entamer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/31 - RESEAU - Désignation des représentants de Caen la mer à compter du 1er janvier 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

Le conseil communautaire décide de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein de RESEAU :

- M. Yvon LEMARIE (Le Fresne Camilly)
- M. Joël MONTREUIL (Mathieu)
- M. Jean BERT (Périer sur le Dan)
- M. Jean-Pierre ISABEL (Thaon)
- M. Franck LAMIDEY (Villons les Buissons)

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/32 - Fixation des tarifs pour les bibliothèques communautaires pour l'année 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### N° C-2018-12-13/33 - Fixation des tarifs des piscines à partir du 1er janvier 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des piscines communautaires,

Le conseil communautaire décide d'appliquer lesdits tarifs dans les piscines communautaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### N° C-2018-12-13/34 - Distribution d'une entrée gratuite pour la patinoire de Caen la mer aux usagers de la piste de luge installée par la ville de Caen

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'action de promotion de la patinoire,

Le conseil communautaire précise que cette opération portera sur la distribution du 15 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus d'une entrée gratuite (hors coût de location des patins) pour la patinoire de Caen la mer, dans la limite de 10 000 exemplaires, aux personnes venant participer à l'opération de Noël, valable jusqu'au 31 janvier 2019,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### N° C-2018-12-13/35 - Délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage - Présentation du rapport d'activité de l'exercice 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la communication du rapport d'activité relatif au contrat de concession des parcs de stationnement pour l'année 2017,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### N° C-2018-12-13/36 - Stationnement dans les parcs de surface équipés de barrières - Tarifs 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

| DESIGNATION                                                                                      | 2019    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <i>- Parc Courtonne (aménagé au centre de la place Courtonne)</i>                                |         |
| Tarif horaire (/h)                                                                               | 1,50 €  |
| Païement minimum                                                                                 | 0,30 €  |
| Païement par tranche de (toute tranche commencée est due)                                        | 0,30 €  |
| Forfait en cas de perte du ticket                                                                | 25,00 € |
| <i>- Parc Plaisance 1 (aménagé Quai Vendeuvre entre la place Courtonne et la rue des Carmes)</i> |         |
| Tarif horaire (/h)                                                                               | 1,00 €  |
| Païement minimum                                                                                 | 0,20 €  |
| Païement par tranche de (toute tranche commencée est due)                                        | 0,20 €  |
| Forfait en cas de perte du ticket                                                                | 25,00 € |

|                                                                                                       |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <i>- Parc Plaisance 2 (aménagé Quai Vendeuvre entre la rue des Carmes et le rond-point de l'Orne)</i> |         |
| Tarif horaire (/h)                                                                                    | 1,00 €  |
| Paielement minimum                                                                                    | 0,20 €  |
| Paielement par tranche ( <i>toute tranche commencée est due</i> )                                     | 0,20 €  |
| Forfait en cas de perte du ticket                                                                     | 25,00 € |
| Forfait mensuel                                                                                       | 50,00 € |

Le conseil communautaire approuve les conditions horaires suivantes appliquées aux parcs en enclos Courtonne, Plaisance 1 et 2, à savoir : Stationnement payant de 9h à 19h, sauf dimanches et jours fériés ainsi que les samedis de 11h à 15h,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **N° C-2018-12-13/37 - Hôtel communautaire - Fixation des tarifs de location des salles de réunion - Année 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de location des salles de réunion de l'hôtel communautaire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme suit :

| Lieu                                                                          | Capacité            | Tarif à la ½ journée | Tarif à la journée | Caution  |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|----------|
| Salle de commission (RDC)                                                     | 25 places           | 80,00 €              | 150,00 €           | 400,00 € |
| Hémicycle ( <i>par journée d'occupation - pas de 1:2 journée applicable</i> ) | 125 places en salle |                      | 1 400,00 €         | 700,00 € |
| Salle de réunion (n°F4-339 - 4 <sup>ème</sup> étage)                          | 16 places           | 80,00 €              | 150,00 €           | 400,00 € |
| Salle de réunion (n°F4-440 - 4 <sup>ème</sup> étage)                          | 18 places           | 80,00 €              | 150,00 €           | 400,00 € |
| Salle de réunion (n°F4-719 - 7 <sup>ème</sup> étage)                          | 50 places           | 650,00 €             |                    | 400,00 € |

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **N° C-2018-12-13/38 - Reversement des redevances pour occupation du domaine public au titre de l'année 2017 - CLECT du 26 juin 2018**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reverser aux communes de Bénouville, Cambes en Plaine, Colleville-Montgomery, Cuverville, Giberville, Lion-sur-mer, Hérouville-Saint-Clair le montant des redevances d'occupation du domaine public au titre de 2017 dans le cadre de la convention,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer la convention avec chaque commune et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/39 - Approbation du rapport de la CLECT du 26 juin 2018 sur l'évaluation des transferts de charges et de produits - Voirie (amendes de police), plan local d'urbanisme, tourisme (taxe de séjour)**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'évaluation des transferts de charges et de produits telle qu'elles résultent du rapport,

Le conseil communautaire autorise le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/40 - Attribution de compensation définitive 2018**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de communiquer, de verser et encaisser le montant 2018 des attributions de compensation, selon le tableau ci-dessous,

| 2018                           | Attribution de compensation 2018 en € |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Auhie                          | -188 633,64                           |
| Benouville                     | -50 678,64                            |
| Bieville Beuville              | -370 267,10                           |
| Blainville sur Orne            | 1 253 630,59                          |
| Bourguébus                     | 174 493,46                            |
| Bretteville sur Odon           | -500 874,94                           |
| Caen                           | -24 843 644,01                        |
| Cairon                         | 13 427,07                             |
| Cambes en plaine               | -273 023,19                           |
| Carpiquet                      | 1 481 747,51                          |
| Colleville Montgomery          | -57 166,12                            |
| Colombelles                    | 1 126 355,11                          |
| Cornelles le Royal             | 2 926 940,21                          |
| Cuverville                     | -216 164,16                           |
| Demouville                     | -451 002,54                           |
| Epron                          | -122 632,27                           |
| Eterville                      | -288 628,70                           |
| Fleury sur Orne                | -824 334,00                           |
| Le Fresne Camilly              | -74 476,28                            |
| Garcelles-Secqueville          | -17 906,89                            |
| Giberville                     | 623 969,60                            |
| Grentheville                   | 321 011,30                            |
| Hermanville sur mer            | -584 261,85                           |
| Hérouville Saint Clair         | 1 520 381,91                          |
| Hubert-Folie                   | -19 781,23                            |
| Ils                            | -981 689,71                           |
| Lion sur Mer                   | -322 944,55                           |
| Louvigny                       | -297 256,07                           |
| Mathieu                        | -262 411,01                           |
| Mondeville                     | 7 064 278,07                          |
| Mouen                          | 191 984,57                            |
| Ouistreham                     | -362 544,03                           |
| Périers sur le Dan             | -73 908,35                            |
| Rocquancourt                   | 78 775,13                             |
| Rosel                          | -39 293,40                            |
| Rots                           | 451 690,86                            |
| Saint Aignan de Cramenil       | 3 771,83                              |
| Saint André sur orne           | 197 012,62                            |
| Saint Aubin D'arquenay         | -27 825,14                            |
| Saint Contest                  | -369 446,33                           |
| Saint Germain la Blanche Herbe | -461 103,83                           |
| Saint Manvieu Norrey           | 88 961,19                             |
| Saline                         | -699 949,62                           |
| Soliers                        | 116 527,78                            |
| Thaon                          | -183 132,40                           |
| Thue et Mue                    | 305 813,31                            |
| Tilly-la-Campagne              | -7 288,00                             |
| Tourville sur odon             | -44 115,47                            |
| Verson                         | 351 548,03                            |
| Villons les buissons           | -81 489,13                            |

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



#### **N° C-2018-12-13/41 - Produits irrécouvrables - Admissions en non valeur**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les admissions en non-valeur présentées par Madame la Trésorière principale de Caen municipale pour un montant de :

- 42 750,56 € pour le budget principal
- 6 873,04€ pour le budget annexe de l'assainissement
- 63,53 € pour le budget SPANC,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **N° C-2018-12-13/42 - Changement d'imputation comptable actif Plaine Sud**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le comptable public afin qu'il procède, par écritures d'ordre non budgétaires, tel qu'il est indiqué dans les nomenclatures comptables et budgétaires, au transfert des sommes inscrites au compte 21571 au compte 215731,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **N° C-2018-12-13/43 - Décision modificative n°2 pour l'exercice 2018 - Budget principal, budget annexe de l'assainissement, budget annexe des Transports et décision modificative n°1 budget annexe ZA des Rives de l'Odon**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les projets de DM2 du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe des transports, qui se résument ainsi par chapitres :

##### **Budget principal :**

Dépenses de fonctionnement

|                                                               |                   |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général                    | 206 155.07        |
| Chapitre 012 - Charges de personnel                           |                   |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes             | -428.41           |
| Chapitre 66 - Charges financières                             |                   |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles                         |                   |
| Chapitre 014 - Atténuations de produits                       |                   |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 766 500.00        |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement         | -375 457.66       |
| <b>Total</b>                                                  | <b>596 769.00</b> |

Recettes de fonctionnement

|                                                   |                   |
|---------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 013 - Atténuations de charges            |                   |
| Chapitre 70 - Produits des services               | 199 000.00        |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes                     | 45 002.00         |
| Chapitre 731 - Impositions directes               | 348 407.00        |
| Chapitre 74 - Dotations et participations         | 4 360.00          |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante |                   |
| Chapitre 76 - Produits financiers                 |                   |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels              |                   |
| <b>Total</b>                                      | <b>596 769.00</b> |

### Dépenses d'investissement

|                                                     |                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------|
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés          | 10 000.00           |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales             |                     |
| Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées     | 20 000.00           |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles         |                     |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles           | -236 400.00         |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours              |                     |
| Chapitre 26 - Participations et créances rattachées | 8 750.00            |
| Chapitre 27 - Autres immobilisations financières    |                     |
| Atelier SNCF - 9080                                 | 1 000 000.00        |
| Caen - 1005                                         | 1 176 000.00        |
| Carpiquet - 1008                                    | 42 000.00           |
| Hérouville Saint Clair - 1019                       | 345 000.00          |
| Mouen - 1026                                        | 209 000.01          |
| Ouistreham -1028                                    | 152 178.00          |
| Plaine Sud -1030                                    | 46 800.00           |
| Thaon - 1039                                        | 337 176.00          |
| Ouest A - 1042                                      | 36 000.00           |
| <b>Total</b>                                        | <b>3 146 504.01</b> |

### Recettes d'investissement

|                                                               |                     |
|---------------------------------------------------------------|---------------------|
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement       | -375 457.66         |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales                       |                     |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 766 500.00          |
| Chapitre 10 - FCTVA                                           |                     |
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues             |                     |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées                   | 738 000.00          |
| Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées-rembours      |                     |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles                     |                     |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours                        |                     |
| Chapitre 27 - Autres immobilisations financières              | -136 000.00         |
| Aides remboursables entreprises - 9043                        | 200 000.00          |
| Caen - 1005                                                   | 980 000.00          |
| Carpiquet - 1008                                              | 35 000.00           |
| Hérouville Saint Clair - 1019                                 | 287 500.00          |
| Mouen - 1026                                                  | 174 166.67          |
| Ouistreham -1028                                              | 126 815.00          |
| Plaine Sud -1030                                              | 39 000.00           |
| Thaon - 1039                                                  | 280 980.00          |
| Ouest A - 1042                                                | 30 000.00           |
| <b>Total</b>                                                  | <b>3 146 504.01</b> |

**Budget Assainissement :**

## Dépenses d'exploitation

|                                                       |             |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général            |             |
| Chapitre 012 - Charges de personnel                   |             |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes     |             |
| Chapitre 66 - Charges financières                     |             |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles                 |             |
| Chapitre 042 - Dotations aux amortissements           |             |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement |             |
| Total                                                 | <b>0.00</b> |

## Recettes d'exploitation

|                                           |             |
|-------------------------------------------|-------------|
| Chapitre 013 - Atténuations de charges    |             |
| Chapitre 70 - Produits des services       |             |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes             |             |
| Chapitre 74 - Dotations et participations |             |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels      |             |
| Chapitre 78 - Reprises sur provisions     |             |
| Total                                     | <b>0.00</b> |

## Dépenses d'investissement

|                                             |                  |
|---------------------------------------------|------------------|
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés  | 600.00           |
| Chapitre 020 - Dépenses imprévues           | -600.00          |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 15 000.00        |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles   |                  |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours      | -15 000.00       |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales     | 68 450.00        |
| Total                                       | <b>68 450.00</b> |

## Recettes d'investissement

|                                                         |                  |
|---------------------------------------------------------|------------------|
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement |                  |
| Chapitre 040 - Dotations aux amortissements             |                  |
| Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves       |                  |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées et cautions |                  |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles               |                  |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours                  |                  |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales                 | 68 450.00        |
| Total                                                   | <b>68 450.00</b> |

## Budget des transports :

### Dépenses d'exploitation

|                                                       |                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général            |                   |
| Chapitre 012 - Charges de personnel                   |                   |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes     | 2 844 000.00      |
| Chapitre 66 - Charges financières                     |                   |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles                 | 49 048.17         |
| Chapitre 042 - Dotations aux amortissements           |                   |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues                     |                   |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | -2 942 096.34     |
| <b>Total</b>                                          | <b>-49 048.17</b> |

### Recettes d'exploitation

|                                           |                   |
|-------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 013 - Atténuations de charges    |                   |
| Chapitre 70 - Produits des services       |                   |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes             |                   |
| Chapitre 74 - Dotations et participations | -49 048.17        |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels      |                   |
| <b>Total</b>                              | <b>-49 048.17</b> |

### Dépenses d'investissement

|                                                 |                   |
|-------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales         | 693 360.00        |
| Chapitre 020 - Dépenses imprévues               | 263.66            |
| Chapitre 16 - Emprunts et dette assimilée       |                   |
| Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées |                   |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles     |                   |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles       |                   |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours          |                   |
| <b>Total</b>                                    | <b>693 623.66</b> |

### Recettes d'investissement

|                                                         |                   |
|---------------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement | -2 942 096.34     |
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues       |                   |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées et cautions | 2 249 000.00      |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles               |                   |
| Chapitre 27 - Autres immobilisations financières        | 693 360.00        |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales                 | 693 360.00        |
| <b>Total</b>                                            | <b>693 623.66</b> |

Le conseil communautaire adopte le projet de DM1 du budget annexe des Rives de l'Odon présenté dans la délibération,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/44 - Autorisations de programme et d'engagement - Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2018**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications des autorisations de programme présentées ainsi que les nouveaux montants des crédits de paiement,

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/45 - Reprise sur provisions - Budget annexe ZA des Rives de l'Odon**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prévoir la reprise du solde de la provision semi-budgétaire du budget annexe des Rives de l'Odon pour un montant de 600 000 € lors de la décision modificative n°1 2018,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/46 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses avant le vote du budget 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en autorisation de programme (AP),

Le conseil communautaire autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors AP avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018, ou au plus tard le 15 avril 2018, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, affectés par chapitre selon le tableau ci-dessous :

**Budget Principal**

| Chapitre                                                        | Budget Total 2018    | Limite autorisation d'engagement par chapitre |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------|
| 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT                               | 46 164.00            | 11 541.00                                     |
| 204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES                          | 4 099 464.00         | 1 024 866.00                                  |
| 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                              | 2 493 996.84         | 623 499.21                                    |
| 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES                                | 10 499 061.03        | 2 624 765.26                                  |
| 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS                                   | 3 635 782.59         | 908 945.65                                    |
| 26 : PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 633 721.68           | 158 430.42                                    |
| 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES                         | 7 055 667.00         | 1 763 916.75                                  |
| 45811 : Mandat Lucien Gouriou                                   | 42 000.00            | 10 500.00                                     |
| <b>TOTAL</b>                                                    | <b>28 505 857.14</b> | <b>7 126 464.29</b>                           |

**Budget Assainissement**

| Chapitre                           | Budget Total 2018 | Limite autorisation d'engagement par chapitre |
|------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------|
| 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT  | 27 225.52         | 6 806.38                                      |
| 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 17 000.00         | 4 250.00                                      |
| 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES   | 844 122.02        | 211 030.51                                    |
| 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS      | 493 747.97        | 123 436.99                                    |

|                                                                                |                     |                     |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 458111 : Mandat Agence de l'eau – Travaux de mise en conformité                | 128 000.00          | 32 000.00           |
| 458112 : Mandat pour opération Bvd Leclerc rue Hamon rue du Moulin             | 235 496.23          | 58 874.06           |
| 458113 : Mandat Malfilatre, Carrières Saint Julien, Oratoire                   | 738 561.21          | 184 640.30          |
| 458114 : Mandat rue de Calix                                                   | 260 000.00          | 65 000.00           |
| 458115 : Mandat rue Bicoquet                                                   | 366 877.33          | 91 719.33           |
| 458118 : Mandat rue de la cavée Hérouville Saint Clair                         | 504 461.42          | 126 115.36          |
| 458119 : Mandat Pointe presqu'île                                              | 140 000.00          | 35 000.00           |
| 458121 : Mandat rue Général Moulin Caen - AEP                                  | 168 800.00          | 42 200.00           |
| 458124 : Mandat Place de la république Caen - AEP                              | 536 000.00          | 134 000.00          |
| 458126 : Mandat Caserne Martin Caen - AEP                                      | 13 000.00           | 3 250.00            |
| 458127 : Mandat Puits Picars épargne Calvados La Rochelle Clos Joli Caen - AEP | 210 000.00          | 52 500.00           |
| 458128 : Mandat Victor Lépine Caen - AEP                                       | 145 000.00          | 36 250.00           |
| 45819 : Mandat Gringoire, Formigny, Seine, Vire, Touques, Dives et Eure        | 52 922.42           | 13 230.61           |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>4 881 214.12</b> | <b>1 220 303.53</b> |

#### Budget SPANC

| Chapitre                                                     | Budget Total 2018 | Limite autorisation d'engagement par chapitre |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------|
| 45811 : MANDAT AGENCE DE L'EAU-TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE | 110 545.00        | 27 636.25                                     |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>110 545.00</b> | <b>27 636.25</b>                              |

#### Budget Transports

| Chapitre                           | Budget Total 2018   | Limite autorisation d'engagement par chapitre |
|------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------|
| 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 301 439.00          | 75 359.75                                     |
| 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES   | 5 188 258.20        | 1 297 064.55                                  |
| 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS      | 1 892 628.66        | 473 157.17                                    |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>7 382 325.86</b> | <b>1 845 581.47</b>                           |

#### Budget Réseau de chaleur

| Chapitre                                                        | Budget Total 2018 | Limite autorisation d'engagement par chapitre |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------|
| 26 : PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 21 250.00         | 5 312.50                                      |
| <b>TOTAL</b>                                                    | <b>21 250.00</b>  | <b>5 312.50</b>                               |

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/47 - Désignation de représentants de la communauté urbaine dans différents organismes suite aux élections municipales de Cambes en plaine**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'ensemble de ces désignations à main levée,

Le conseil communautaire désigne :

**1- Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (M.E.F.A.C)**

- M. Alain COLOMBE

**2- Maison de l'information sur la formation et l'emploi (MIFE)**

- Mme Annick FARCY

**3- Mission locale Caen la mer Calvados Centre (ML3C)**

- M. Alain COLOMBE

**4- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Titulaire : M. Joël SUZANNE

Suppléant : M. Éric GOBERT

**5- Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole**

Titulaire pour le socle : M. Joël SUZANNE

Suppléant pour le réseau : M. Joël SUZANNE

**6- Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées**

- M. Joël SUZANNE

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération affichée le 14 décembre 2018

**N° C-2018-12-13/48 - Caen Normandie Métropole - Désignation d'un(e) représentant(e)**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation,

Le conseil communautaire décide de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole :

- pour les affaires portant sur les actions métropolitaines dites de réseau :

M. Philippe DURON en remplacement de Mme Josette TRAVERT en tant que suppléant de M. Marc POTTIER

- pour les affaires portant sur les contractualisations et Actions spécifiques des EPCI socle :

M. Philippe DURON en remplacement de Mme Josette TRAVERT en tant que titulaire

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-12-13/49 - Syndicat Mixte Atoumod - Désignation des représentants**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Sengded CHANTHAPANYA en tant que représentant titulaire pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du comité syndical du Syndicat mixte ATOUMOD, en remplacement de M. Philippe LAFORGE,

Le conseil communautaire confirme les désignations faites lors du conseil communautaire du 27 septembre 2018 et modifie comme suit ses représentants

Titulaires :

- Mme Martine VINCENT
- M Michel BOURGUIGNON
- M. Sengded CHANTHAPANYA

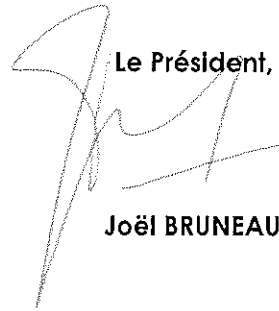
Suppléants :

- Mme Catherine GIRAULT
- M Denis VIEL
- M Patrice MICHARD

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

(Diffusion aux maires des 55 communes  
+ à tous les conseillers communautaires  
titulaires et suppléants)

Affiché le **21 DEC. 2018**

  
Le Président,  
Joël BRUNEAU

